

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfecture du Nord – Direction des relations avec les collectivités territoriales

Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, relative à l'opération de restauration immobilière – Roubaix quartiers anciens – quartier de l'Alma, situé sur le territoire de la commune de Roubaix

Par arrêté préfectoral du 17 juillet 2023 le préfet du Nord a prescrit une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative à l'opération de restauration immobilière du quartier de l'Alma, sur le territoire de la commune de Roubaix.

L'enquête se déroulera du mardi 10 octobre à 9h00 au mardi 14 novembre 2023 à 17h00, **pendant 36 jours consécutifs, mairie des quartiers Nord de Roubaix, 14 place Fosse aux Chênes, 59100 Roubaix (siège de l'enquête)** en application des dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et du code de l'urbanisme.

La commissaire-enquêtrice désignée par le tribunal administratif de Lille pour conduire l'enquête est Madame Anne CLIQUENNOIS, retraitée. La commissaire-enquêtrice désignée en tant que suppléante est Madame Chantal CARNEL. Cette dernière se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations lors des permanences des :

- **Mardi 10 octobre 2023 de 9h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête)**
- **Mercredi 18 octobre 2023 de 14h00 à 17h00**
- **Samedi 28 octobre 2023 de 9h00 à 12h00**
- **Samedi 4 novembre 2023 de 9h00 à 12h00**
- **Mardi 14 novembre de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête)**

Le public pourra prendre connaissance des caractéristiques du projet et éventuellement consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie des quartiers Nord de Roubaix.

Les observations et propositions pourront également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête :

- Soit sur le site du registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://participation.proxiterritoires.fr/ori-rqa-alma>
- Soit sur le site des services de l'État dans le Nord à l'adresse suivante: <https://www.nord.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Information-et-participation-du-public/Declarations-d-utilite-publique/Declarations-d-utilite-publique-2023/Enquete-publique-relative-a-l-operation-de-restauration-immobiliere-du-quartier-de-l-Alma-a-Roubaix>
- Soit par courriel à l'adresse électronique suivante : ori-rqa-alma@mail.proxiterritoires.fr

Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre correspondant.

- Soit par courrier postal à l'adresse suivante : « Mairie des quartiers Nord de Roubaix – A l'attention de Madame la commissaire-enquêtrice – Opération de restauration immobilière du quartier de l'Alma – 14 place Fosse aux Chênes – 59100 Roubaix ». Toutes les observations et propositions seront annexées au registre d'enquête.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet du Nord, direction des relations avec les collectivités territoriales, bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière, 12 rue Jean Sans Peur à Lille.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

La fabrique des quartiers

Madame Sandrine LECUCQ

Tel : 06.13.40.01.98

courriel : slecucq@lafabriquedesquartiers.fr

Dans un délai d'un mois à l'issue de l'enquête, la commissaire-enquêtrice établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinera les observations et propositions recueillies. Elle y insérera, le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public. Elle consignera ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public en préfecture du Nord, dans les locaux de la métropole européenne de Lille, dans les locaux de la fabrique des quartiers, en mairie de Roubaix et en mairie des quartiers Nord de Roubaix.

À réception de ces éléments, le préfet du Nord statuera sur l'utilité publique du projet.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire-enquêteur en adressant sa demande écrite à : « Monsieur le préfet du Nord – direction des relations avec les collectivités territoriales – bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière – 12 rue Jean Sans Peur – CS 20003 – 59039 LILLE Cedex ».

Fait à Lille, le **20 JUIL. 2023**

Pour le préfet et par délégation,
le directeur des relations avec
les collectivités territoriales,


Etienne IRAGNES